

219C0077  
FR0000120354-FS0040

11 janvier 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 11 janvier, la société JP Morgan Chase & Co (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi, le 8 janvier 2019, indirectement en baisse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 133 403 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities LLC	133 400	0,03	133 400	0,03
JP Morgan Chase Bank, National Association	3	ns	3	ns
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>133 403</b>	<b>0,03</b>	<b>133 403</b>	<b>0,03</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 286 184 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.